

ENCOURAGER LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES

CONSTATS

La mobilité, ou l'absence de mobilité, participe à la construction des parcours d'études et des parcours professionnels. La région Haut-de-France se caractérise à cet égard par une mobilité relativement faible, puisqu'avec 82% de natifs parmi ses résidents, elle constitue la région de France dans laquelle les habitants ont le plus tendance à rester (15 points au-dessus de la moyenne nationale)¹.

Au sein même de l'académie, cette réticence à la mobilité a un impact sur l'orientation des élèves, avec par exemple des difficultés pour une partie d'entre eux à envisager une poursuite d'études dans un lycée situé loin du domicile et a fortiori en post-bac.

Cette thématique est traitée dans le cadre des commissions du CPRDFOP², autour de sujets variés comme le décrochage, la carte des formations, la formation continue... Par ailleurs, plusieurs dispositifs ont été développés afin d'amener des jeunes à pouvoir suivre des filières de l'enseignement supérieur au plus près de leur lieu de résidence durant leur première année d'études supérieures. C'est notamment le cas des campus connectés, créés à la rentrée 2021, et qui permettent à des étudiants de suivre des enseignements de licence 1 à distance depuis des tiers-lieux dans des villes où l'offre du supérieur est faible (Maubeuge, Hirson...). C'est également une des motivations pour l'implantation de Licences option accès santé dans des universités du territoire non dotées d'un CHU³.

La réticence à la mobilité n'est pas une question géographique mais une question sociale. Les freins à la mobilité sont souvent financiers (internats et résidences universitaires restent malgré les aides parfois encore trop chers pour les familles, l'accès au permis, la possession d'un véhicule et les frais connexes peuvent constituer un frein majeur dans les décisions d'orientation ou d'accès à l'apprentissage), mais aussi psychologiques, les deux aspects étant liés. Les jeunes et familles en difficulté sociale et financières appréhendent l'éloignement de leur zone « de sécurité ». La mobilité est en fait extrêmement socialement discriminée. Certains jeunes se saisissent d'années de césure pour faire le tour du monde, alors que d'autres appréhendent des choix d'orientation qui les conduiraient à quitter leur quartier et s'en trouvent fragilisés.

Un travail spécifique visant à encourager la mobilité de tous les élèves avait été entamé dans l'académie avant la crise sanitaire. Cette dernière l'a rendu temporairement incongru, mais non caduque. Il convient d'interroger à nouveau cette question importante dans la mesure où elle conditionne l'orientation des élèves et leur accès à l'enseignement supérieur.

1 Source : INSEE / 2018

2 Contrat de plan régional de développement de l'orientation et des formations professionnelles

3 Les étudiants concernés sont inscrits dans une licence disciplinaire option santé (droit, biologie, humanités...) avec une mineure de santé leur permettant de se présenter au concours MMOP (médecine maïeutique orthodontie pharmacie). Ils poursuivent donc leurs études sur place et ne doivent déménager à Lille qu'en cas de réussite au concours, tout en pouvant sinon poursuivre leurs études dans leur université.

Éduquer à la mobilité

- Amener les enseignants à introduire cette notion dans leurs enseignements disciplinaires (notion d'espace, de temps, d'ouverture à l'autre).
- Acculturer les élèves à la mobilité par des actions concrètes : multiplier les activités sportives et culturelles en dehors de l'établissement, utilisation des transports en commun pour ce faire.
- Encourager les mobilités internationales en particulier en lycée professionnel.
- Faciliter les mobilités dans le cadre des CMQ.

Répondre aux difficultés matérielles de la mobilité

- Identifier les blocages locaux existants susceptibles d'être levés (accès des apprentis aux transports scolaires dans certaines zones...).
- Recenser et susciter les démarches innovantes : bus de ramassage, applicatif internet de mise en relation, familles d'accueil, permis de conduire, mise à disposition de vélos. Etudier l'intérêt d'enrichir la convention de stage d'un plan de déplacement.
- Étudier l'intérêt de démarches partenariales avec le CROUS, les chambres consulaires, les organismes patronaux et les collectivités territoriales.
- Rationaliser le levier existant des internats (travail à mener avec la région pour améliorer les conditions d'accueil et adapter la carte des internats aux différents publics : apprentis, post bac, etc.).
- Définir les priorités et les complémentarités des aides financières, Recenser et mieux communiquer sur les aides existantes.